Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 031-213101637-20260703-D20260602-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-06-02 DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE

Séance du 03 juillet 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Procurations : 5 Absents : 0

Date de la convocation :
29 juin 2026

Secrétaire de séance :
Christine CUERVO-LOMBARD

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Monsieur Bruno BONARDI, Maire.

Etaient présents : MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **WALTHER** Marie, **DESARNAUD** Louis, **GIMENEZ** Déborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **HULOT** Christian, **DION** Aurélie, **SAULNIER** Pierre

Ont donné procuration : MM. **BAILLON** Gabrielle à BONARDI Bruno, **ROLLAND** Jérôme à PERIES Anaïs, **ROBERT** Lucas à PUISSANT Guillaume, **SELTZ** Léna à HULOT Christian, **SOMBRIS** Yves à DION Aurélie

Etaient absents : -

AFFAIRE N° 2026-06-02 : Désignation d'un élu référent « Sécurité – Sureté – Tranquillité – Risques »

EXPOSE :

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive en cas de survenance d'événements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Le PCS organise la mobilisation et la coordination des ressources (humaines et matérielles) de la Commune en situation d'urgence afin de protéger la population.

Le PCS de la commune a été approuvé le 08/10/2015. Il a commencé à faire l'objet d'une mise à jour, à finaliser avec la nouvelle mandature.

D'autre part, la Commune de DREMIL-LAFAGE a été invitée par TOULOUSE METROPOLE à désigner un Référent « Risques » qui participera aux démarches pilotées par TOULOUSE METROPOLE et qui aboutiront à l'élaboration du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,
DECIDE :

-de désigner M. Romain ROQUELAURE-GERVAIS en qualité d'Elu-Référents « Sécurité-Sûreté-Tranquillité-Risques » de la Commune dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et de l'élaboration du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS).

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 031-213101637-20260703-D20260602-DE

La délibération est adoptée à la majorité.

- 21 voix : POUR
- 2 voix : ABSTENTION (MM. Yves SOMBRIS, Pierre SAULNIER)
- 0 voix : CONTRE

Le Maire,
Bruno BONARDI

Le Secrétaire de séance,
Christine CUERVO-LOMBARD

La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr